

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 13 avril 2023

DATE DE LA CONVOCATION

06 avril 2023

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 24

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 9

Total votants : 33

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt trois

Et le 13 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, (Saint-Laurent-Nouan), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson),
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),
Anne-Marie THOMAS a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr),
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),
Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray) a donné pouvoir à André JOLY (Chambord),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray),
Elisabeth GUIBERTEAU a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan),
José COELHO a donné pouvoir à Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord),

Membres Titulaires absents ou excusés :

Stéphane FRIAUD, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-023-2023

Objet : Régularisation du tableau des effectifs : transformation d'un emploi vacant d'attaché territorial en un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Vu le Code général de la Fonction publique,

Vu l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Douai, 13 mars 2012, req. n°11DA01200,

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que par ce projet de délibération, il s'agit de régulariser le grade affecté à l'emploi de responsable des Affaires générales.

Il s'avère qu'après relecture de la délibération n° 041-098-2017 du 26 juin 2017, l'emploi a été créé sur le seul grade d'attaché territorial, afin de permettre à l'agent recruté initialement à la Communauté de communes du Grand Chambord sur le grade de rédacteur en 2006, d'être nommé à la suite de sa réussite au concours de catégorie A en 2017.

Parti par voie de mutation en septembre 2022, Monsieur le Président rappelle les difficultés rencontrées pour pourvoir à son remplacement. A la suite de nombreux aléas, avec des appels à candidatures successifs depuis le mois de mai 2022, des désistements de candidats retenus, des ajustements de l'offre d'emploi, l'agent finalement recruté n'est pas titulaire du grade d'attaché territorial mais du grade de Rédacteur principal de 1ère classe. Son arrivée par voie de mutation est effective depuis le 1^{er} avril 2023.

Dans ces conditions, si le besoin est bien avéré (il s'agit de pourvoir un emploi clairement identifié dans l'organigramme), les crédits inscrits au budget, et bien que la déclaration de vacance ait été faite par référence à ce grade de catégorie B, notre tableau des effectifs n'est pas conforme. Il convient de procéder à la suppression du poste d'attaché territorial créé en 2017 à temps complet et à la création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet.

Si la création peut d'ores et déjà intervenir, la suppression requiert l'avis préalable du Comité Social Territorial. Réuni le 5 juin prochain, la suppression de l'emploi d'attaché territorial figurera à l'ordre du jour du Conseil communautaire prévu en juin.

Dans cette attente, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire, sur le fondement d'un arrêt de la Cour Administrative d'appel de Douai (CAA Douai 11DA01200 du 13.03.2012) par lequel le juge administratif a précisé que s'agissant des décisions relatives à la gestion des agents publics, lesquels sont placés dans une situation statutaire et réglementaire, l'administration ne peut, en dérogation à cette règle générale, leur conférer une portée rétroactive que lorsqu'elles sont purement recognitives ou lorsqu'elles sont nécessaires pour procéder à la régularisation de leur situation, de bien vouloir :

- Régulariser le tableau des effectifs comme suit à compter du 1er avril 2023 :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Création / suppression	Vacants au 1er avril 2023	Effectifs budgétaires net au 01/04/2023
Filière Administrative					
Attaché territoriaux	Attaché Hors Classe	1	1 poste à supprimer en juin 1	1	0,00
	Attaché principal	2		1	0,85
Rédacteur territorial	Attaché	12		2	6,98
	Rédacteur principal 1ère classe	1		0	1,25
	Rédacteur principal 2ème classe	3		1	1,85
Adjoint administratif	Rédacteur	6		2	3,00
	Adjoint administratif principal 1ère classe	7		1	5,00
	Adjoint administratif principal 2ème classe	3	0	2,20	
	Adjoint administratif	5	0	4,51	
Filière Culturelle					
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique	Assistant d'Enseignement Artistique principal 1ère classe	6		1	2,68
	Assistant d'Enseignement Artistique principal 2ème classe	4		1	0,55
	Assistant d'Enseignement Artistique	8		1	3,70
Filière Technique					
Ingénieur	Ingénieur Principal	1		0	1,00
	Ingénieur	1		0	1,00
Technicien	Technicien principal 1ère classe	1		0	0,64
	Technicien principal 2ème classe	2		1	1,00
	Technicien	3		0	2,30

Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1		1	0,00
	Agent de maîtrise	1		1	0,00
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	0		0	0,00
	Adjoint technique principal 2ème classe	0		0	0,00
	Adjoint technique	0		0	0,00
Filière Animation					
Animateur	Animateur principal de 1e classe	0		0	0,00
	Animateur principal de 2e classe	0		0	0,00
	Animateur	1		0	1,00
Variante					
Direction					
Directeur Général des services des EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	Mini : Attaché Principal	1		0	1,00
Directeur Général Adjoint des services des EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	Mini : Attaché	1		0	1,00
		71	1	14	
NOMBRE DE POSTE AU 01/04/2023		58			41,50

Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2023, la Communauté de communes comptabilisait 56 emplois pourvus pour un effectif budgétaire de 39.5 équivalents temps plein. Suite aux nominations intervenues aux fins de pourvoir l'emploi de rédacteur, responsable du service Finances, le 9 janvier 2023 et l'emploi de rédacteur principal de 1ere classe, responsable des affaires générales et juridiques, le 1^{er} avril 2023, la Communauté de communes comptabilise au 1^{er} avril 2023 58 emplois pourvus pour un effectif budgétaire de 41.5 équivalents temps plein : ces deux emplois étant des emplois à temps complet, non mutualisés.


Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE la régularisation du tableau des effectifs tel que détaillé ci-dessus à compter du 1er avril 2023 ;
- INSCRIT à l'ordre du jour du Conseil communautaire prévu en juin, la suppression de l'emploi d'attaché territorial créé par la délibération n°041-098-2017 du 26 juin 2017.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance


Danièle DEBOUT

Le Président


Gilles CLEMENT

